

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2024/97**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>20</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>07/10/2024</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaient Présents (19)** : Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI

**Pouvoirs (1)** : Bernard GRAZIANI donne pouvoir à Christophe GRAZIANI

**Absents (17)** : Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

**Objet de la délibération : convention constitutive d'un groupement de commande pour la mise en œuvre du Programme d'Etudes Préalables au PAPI Marana Golo.**

Monsieur Jean-Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

Le territoire de la communauté de communes Marana Golo est exposé à différents risques :

- Les risques d'inondation pour lesquels le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi), initialement approuvé en 2002, est actuellement en révision.
- Les risques littoraux, notamment le recul du trait de côte et la submersion marine, pour lesquels un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) est en cours d'élaboration par les services de l'État.
- Le périmètre réunissant les communes de Borgo, Biguglia et Lucciana constitue l'un des 3 Territoires à Risques Importants d'inondations (TRI) de Corse. Il a été nommé TRI Marana par arrêté préfectoral en date du 4 février 2013.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
<b>LE :</b> <input type="text"/>
Et publication ou notification
<b>DU :</b> <input type="text"/>

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02B-200036499-20241017-202497-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 22/10/2024

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles dite loi MAPTAM crée une compétence ciblée et obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) attribuée aux communes et à leurs groupements à partir de janvier 2018.

La communauté de communes Marana Golo est dotée d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) approuvée par arrêté préfectoral le 27 décembre 2019.

Cette SLGRI est en partie mise en œuvre grâce à un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), engagé par la CCMG grâce à la déclaration d'intention transmise du préfet de Corse par courrier en date du 20 avril 2022.

Le 30 juin 2022, la Direction Départementale des Territoires de Haute-Corse a été désignée par le Préfet de Haute-Corse « référent État » pour cette démarche.

La démarche PAPI s'effectue en respectant le cahier des charges en vigueur (PAPI 3 2023) en deux phases :

- Un Programme d'études préalables (PEP) d'une durée inférieure ou égale à 2 ans.
- Un programme d'actions (dont travaux) d'une durée inférieure ou égale à 6 ans.

Le service instructeur des dossiers PAPI est la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse (DREAL de Corse).

A ce stade, le dossier du PEP PAPI Marana Golo est en cours d'instruction auprès de la DREAL. Le PEP PAPI Marana Golo comporte 32 actions qui seront mises en œuvre au niveau du TRI de la Marana et au niveau du bassin versant du Golo.

Les actions concernant le bassin versant du Golo seront menées en partenariat avec les communautés de communes Pasquale Paoli et Castagniccia Casinca dont les charges concernant l'autofinancement seront réparties en fonction de clés de répartition financière établies selon des données récoltées lors d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le montant prévisionnel total du PEP PAPI Marana Golo est estimé à **1 459 525 €** et le plan de financement du PEP PAPI Marana Golo prévu est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DU PEP PAPI MARANA GOLO						
TOTAL (€)	ÉTAT (50 %)	FEDER (20,5%)	AUTRES*(2,1%)	CCMG (22,7%)	CCPP (2,1%)	CCCC (2,4 %)
<b>1 459 525 €</b>	732 313 €	298 748 €	31 524 €	<b>331 844 €</b>	29 968 €	35 128 €

\*AUTRES = Collectivité de Corse et Communes

La CCMG est porteuse de la démarche PAPI et est clairement identifiée comme cheffe de file. Les modalités de partenariat proposées sont :

- La mise en œuvre des actions par la CCMG, en concertation avec les communautés de communes partenaires pour le suivi technique, administratif et financier, conventionnée par des contrats de mandat entre la CCMG et les CC partenaires.
- Les autorisations d'engagement et crédits de paiements seront avancés par la CCMG qui recevra en recettes : les crédits FPRNM, les crédits FEDER et les parts des charges engagées par les partenaires des actions (cf. convention de groupement de commande).

De ce fait, afin d'effectuer des achats en commun, y compris pour les études ou les prestations de services liées au PEP PAPI Marana Golo, un groupement de commande est constitué entre la CCMG, la CCCC et la CCPP, sur le fondement des dispositifs de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique, et de définir les modalités de fonctionnement du groupement.

- ➔ La convention constitutive du groupement de commande entre la CC Marana Golo, la CC Pasquale Paoli et la CC de Castagniccia Casinca sera établie et signée par chaque partie.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,

- Approuve l'entente entre la Communauté de Communes Marana Golo, la Communauté de Communes Pasquale Paoli et la Communauté de Communes de Castagniccia Casinca afin de réaliser les actions du PEP PAPI Marana Golo,
- Approuve que la CCMG soit porteuse de la démarche PAPI et qu'elle soit identifiée comme coordonnateur du groupement de commande,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commande relative aux marchés publics pour la mise en œuvre des actions du PEP PAPI Marana Golo entre la Communauté de Communes Marana Golo, la Communauté de Communes Pasquale Paoli et la Communauté de Communes de Castagniccia Casinca,
- Désigne le membre titulaire et le membre suppléant à la Commission dédiée :
  - Monsieur Fortuné FELICELLI (membre titulaire)
  - Monsieur Joseph GALLETTI (membre suppléant)
- Autorise Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;
- Précise que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté de Communes Marana Golo.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**